

## Thème : Régimes indemnitaires

Dans la perspective de la fusion des corps administratifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'administration a réuni les organisations syndicales représentatives des périmètres de la Police Nationale et du Secrétariat Général afin de présenter un état des lieux des régimes indemnitaires existants.

En préambule, la DAPN (représentée par M. INGLEBERT - sous-directeur des affaires générales et des finances) et la DRH (représentée par Mme COLIN - sous-directrice des personnels) ont indiqué travailler dans un esprit de convergence en matière indemnitaire.

Cette convergence se décline en 3 points :

### PRIME STATUTAIRE = TMO

	Police Nationale	Secrétariat Général
Province	RÉGIME HARMONISÉ	
Administration Centrale	RÉGIME HARMONISÉ	
Ile de France	A compter du 01/01/2009 1 seul régime par corps (A - B - C)	1 régime petite/grande couronne (Dépt 77-78-91-92-93-94-95) Différence qui tend à se résorber - Alignement fin 2010

### PRIME FONCTIONNELLE

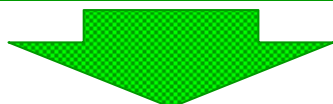
Police Nationale	Secrétariat Général
Créée en 2009  <u>Critères</u> : Poste à responsabilités d'encadrement et/ou particulièrement importantes	Uniquement en préfectures indemnité sujétion particulière <u>Critères</u> : contraintes et/ou responsabilités particulières Prime attribuée après avis des CTP Locaux Montant variable d'une Préfecture à l'autre

### PRIME DE PERFORMANCE

Chaque périmètre envisage de conserver ses propres modalités de répartition.

Police Nationale	Secrétariat Général
Création de la PRE en 2004 Création de la réserve d'objectif en 2008.  La PN privilégie le montant des primes → nombre de bénéficiaires moins important.	Le SG privilégie le nombre de bénéficiaires → primes moins importantes.

Le SNAPATSI a pris acte de l'état des lieux de chaque périmètre et participera activement aux prochains groupes de travail, qui seront mis en place dès l'automne 2009, en vue d'une réelle convergence des régimes indemnitaires.



Profitant de la présence des représentants de l'administration des 2 périmètres :

le **SNAPATSI** a réitéré sa **demande d'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS** dans le cadre de l'élaboration d'un **PROTOCOLE ADDITIONNEL**, prévoyant entre autre la mise en place de mesures d'accompagnement à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Alliance SNAPATSI**  
**le syndicat qui vous informe !**

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet :

<http://snapatsi.fr>